

Election de vos représentants du personnel.

Mesdames, Messieurs,

Vous allez prochainement participer aux élections de représentativité pour élire vos délégués du personnel.

Notre organisation, attachée à ce que les salariés soient au mieux représentés, a tenu à participer à la négociation du Protocole d'Accord Préélectoral.

Définir les modalités de déroulement de ces élections est primordial car **chacun des salariés de la centrale doit pouvoir s'exprimer librement, démocratiquement**. Pour exemple, les salariés absents le jour du scrutin devront être destinataires du matériel de vote par correspondance, dans les délais convenus.

Les Délégués du Personnel, salariés protégés selon les termes de la loi, bénéficient de moyens leur permettant d'accomplir au mieux leur mission.

Se rapprocher d'une organisation syndicale libre et indépendante permet ainsi de **découvrir comment défendre les particularités de notre Statut**.

Il mérite d'être défendu parce qu'il **représente une protection certaine**

tant pour les salariés que pour l'énergie de l'avenir.

C'est d'ailleurs pour cela qu'il est menacé.



lien : <http://www.fnem-fo.org/mediatheque/statut-ieg/statut-ieg>

Ce Statut national des Industrie Electriques et Gazières, les acquis sociaux de la branche, doivent pouvoir **bénéficier au plus grand nombre**. C'est le sens de l'engagement de la fédération FO Energie et Mines.

Rejoindre notre organisation, la représenter au sein des Instances Représentatives du Personnel, c'est donner toutes leurs chances aux collègues de voir leurs droits respectés et évoluer.

**Ne tardez pas, prenez contact...
Agir, ne pas subir**

*Pour toute candidature contactez nous,
par mail : secretariat.general@fnem-fo.org
Tel : 01 44 16 86 22 ou Tel : 06 76 73 49 29*